

Procès-verbal de la séance du 12 Juin 2020 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt, le douze du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le neuf juin deux mil vingt.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M^{me} Karine BIOT-GOGUEY 3^{ème} Adjointe, M. Claude JACQUES 4^{ème} Adjoint, M. Claude JERONIMO 6^{ème} Adjoint, M. René ROGNON, M^{me} Maryse PAYEN, MM. Philippe BOUCHAUX, Gilles CHOLLEY, M^{me} Christine VAGNET, MM. Daniel RÉMY, Vivien JONQUET, Mickaël COLLARDEY, M^{me} Sophie GUIGNARD, M. Xavier PICAUD-BERNET, M^{mes} Émilie CARDOT, Sandra BADET, Juliette VIENNOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M^{me} Evelyne VERNIER 5^{ème} Adjointe donne pouvoir à M^{me} Christine VAGNET, M. Alexandre GAWLICK à M. Serge VIEILLE, M^{me} Audrey UMBER à M^{me} Karine BIOT-GOGUEY.

Absente : M^{me} Michèle DEMANGEON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Gilles CHOLLEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIED 70

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère au **Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70)** et qu'à ce titre, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces derniers s'engagent à participer aux réunions du conseil syndical, soit 2 à 3 fois par an.

Intitulé	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70)	2 M. Jean-Michel ADREY M. Gilles CHOLLEY	2 M ^{me} Christine VAGNET M. Mickaël COLLARDEY

VOTE :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Au vu des résultats ci-dessus, le Conseil Municipal approuve la désignation de ces délégués.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ELECTIONS DE LEURS MEMBRES

Le Maire informe l'Assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux et propose à l'Assemblée, d'en constituer pour le bon fonctionnement interne du Conseil Municipal, comme désignées ci-dessous :

Intitulés	Membres
<u>COMMISSION FINANCES</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M^{me} Anne GREGET ➤ M^{me} Sophie GUIGNARD ➤ M Xavier PICAUD-BERNET ➤ M^{me} Christine VAGNET ➤ M. Mickaël COLLARDEY ➤ M. Philippe BOUCHAUX ➤ M^{me} Audrey UMBER ➤ M. René ROGNON
<u>COMMISSION TRAVAUX -VOIRIE-BÂTIMENTS-CIMETIÈRE-FORÊTS</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Claude JACQUES ➤ M. Jean-Michel ADREY ➤ M. René ROGNON ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M. Gilles CHOLLEY ➤ M^{me} Evelyne VERNIER ➤ M. Philippe BOUCHAUX ➤ M. Alexandre GAWLICK ➤ M. Mario JÉRONIMO
<u>COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Mario JERONIMO ➤ M. Daniel REMY ➤ M^{me} Sandra BADET ➤ M. Gilles CHOLLEY ➤ M^{me} Evelyne VERNIER ➤ M^{me} Audrey UMBER
<u>COMMISSION COMMUNICATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M^{me} Karine BIOT-GOGUEY ➤ M^{me} Maryse PAYEN ➤ M^{me} Sandra BADET ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M^{me} Evelyne VERNIER ➤ M^{me} Juliette VIENNOT ➤ M. Mickaël COLLARDEY ➤ M. Alexandre GAWLICK
<u>COMMISSION URBANISME-PLU-AMÉNAGEMENTS-ENVIRONNEMENT-DÉVELOPPEMENT DURABLE-TRANQUILLITÉ PUBLIQUE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Jean-Michel ADREY ➤ M. Claude JACQUES ➤ M^{me} Christine VAGNET ➤ M. Gilles CHOLLEY ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M^{me} Juliette VIENNOT ➤ M. Vivien JONQUET ➤ M^{me} Audrey UMBER ➤ M. René ROGNON ➤ M^{me} Michèle DEMANGEON

<u>COMMISSION ANIMATION- JEUNESSE ET SPORTS</u>	➤ M ^{me} Karine BIOT-GOGUEY ➤ M ^{me} Maryse PAYEN ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M ^{me} Sandra BADET ➤ M ^{me} Evelyne VERNIER ➤ M ^{me} Sophie GUIGNARD ➤ M ^{me} Juliette VIENNOT ➤ M. Vivien JONQUET ➤ M. Daniel RÉMY ➤ M. Alexandre GAWLICK
<u>COMMISSION FLEURISSEMENT - ESPACES VERTS- ILLUMINATIONS</u>	➤ M ^{me} Evelyne VERNIER ➤ M ^{me} Sophie GUIGNARD ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M. Vivien JONQUET ➤ M ^{me} Émilie CARDOT ➤ M. Philippe BOUCHAUX
<u>COMMISSION PETITE ENFANCE</u>	➤ M. Daniel RÉMY ➤ M ^{me} Anne GREGET ➤ M. Xavier PICAUD-BERNET ➤ M ^{me} Christine VAGNET ➤ M ^{me} Émilie CARDOT

A savoir : Monsieur le Maire pourra inviter sur proposition des membres de ces commissions, toute personne pouvant éclairer les élus dans leurs réflexions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve la constitution de ces commissions et élit les membres devant y siéger, tels que définis précédemment.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

NOMINATION DES GARANTS O.N.F.

Le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal et conformément à l'article L. 145-1 du Code Forestier, il convient de nommer trois personnes qui seront garants en matière d'affouage dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, nomme :

- ✓ **M. Philippe BOUCHAUX** **1^{er} garant**
- ✓ **M. Jacques DOUBEY** **2^{ème} garant**
- ✓ **M. Hervé RICHE** **3^{ème} garant**

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE »

Le Maire s'exprime en ces termes :

Il convient de désigner un correspondant « Défense » parmi les membres du Conseil Municipal selon les règles démocratiques en vigueur. Ce correspondant deviendra un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région et sera destinataire d'informations régulières sur le parcours de citoyenneté (recensement militaire et journée d'appel notamment), les activités de défense avec le volontariat et le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, élit parmi ses membres le correspondant « défense » suivant :

➤ **M^{me} Karine BIOT-GOGUEY**

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément au Code des Marchés Publics et notamment l'article 22 qui précise la composition et le type de scrutin utilisé lors de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), il y a lieu d'élire au sein du Conseil Municipal *un Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants.*

Président	M. Serge VIEILLE
Membres titulaires	M. Claude JACQUES M^{me} Anne GREGET M. Mickaël COLLARDEY
Membres suppléants	M. Daniel RÉMY M^{me} Evelyne VERNIER M. Alexandre GAWLICK

VOTE :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Au vu des résultats ci-dessus, le Conseil Municipal valide l'élection des membres de la CAO.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère depuis 2008 au Comité National d'Action Sociale (**CNAS**).

Pour mémoire : Les collectivités sont tenues depuis la loi du 19 Février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents, des services ou prestations d'action sociale et que ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales. Ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Conformément à la loi en vigueur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, désigne :

Madame Christine VAGNET correspondante du CNAS.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Le Maire informe l'Assemblée que suite aux élections municipales, il convient de renouveler le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en référence aux articles R123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de huit minimum, en plus du Maire.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités
- Les associations de personnes handicapées
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

Le Maire propose de procéder à l'élection des quatre représentants du Conseil Municipal qui feront partie du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe le nombre d'administrateurs à huit et élit parmi ses membres :

<i>Président</i>	<i>Monsieur le Maire</i>
<i>Membres élus</i>	<i>M^{me} Evelynne VERNIER</i>
	<i>M. Jean-Michel ADREY</i>
	<i>M^{me} Maryse PAYEN</i>
	<i>M. Xavier PICAUD-BERNET</i>

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES
COMMUNES FORESTIERES**

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère à l'Association Départementale des Communes Forestières de Haute-Saône et qu'à ce titre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, élit parmi ses membres les délégués suivants :

Délégué titulaire	M. Philippe BOUCHAUX
Délégué suppléant	M. René ROGNON

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner des membres du Conseil Municipal pour siéger à la commission de contrôle pour le répertoire électoral unique.

Il rappelle que dans les communes de plus de 1000 habitants où une seule liste électorale était candidate aux élections municipales, la règle des communes de moins de 1000 habitants doit s'appliquer.

Il propose de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant, issus de la liste, pris dans l'ordre du tableau pour siéger au sein de la commission de contrôle conformément aux dispositions de l'article L.19 du code électoral.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, désigne les membres suivants :

- **Monsieur Philippe BOUCHAUX** (membre titulaire)

- **Madame Émilie CARDOT** (membre suppléant)

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE BAIL AVEC T.D.F.

Monsieur le Maire rappelle le bail signé le 10 octobre 2003 et l'avenant n°1 signé le 24 septembre 2012 entre T.D.F. et la commune, concernant la location d'un terrain communal.

Pour mémoire, cette location de terrain communal correspond à une emprise de 13.5 m² (4,5 x 2,95) en plus du pylône, à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune, lieudit « Charbonnot et la Providence », section AB n°117 d'une superficie de 193 m².

Ce bail a été consenti pour l'installation, la mise en service des aménagements et stations radioélectriques, l'exploitation et l'entretien d'un site destiné à l'utilisation de tout service de télécommunications à titre principal, connexe ou accessoire, directement ou indirectement, à l'aide de moyens appropriés.

Monsieur le Maire rappelle que suite à une rencontre organisée avec un représentant de T.D.F., le loyer a été renégocié d'où la rédaction d'un nouvel avenant (n°2) qui fixe les loyers comme suit :

- A compter de **janvier 2021**, le loyer annuel est fixé à **3 000.00 €**, revalorisé selon l'indice ICC (indice coût de la construction), publié par l'INSEE plafonné à 2%.

- - A compter de **janvier 2027**, le loyer annuel est fixé à **5 000.00 €**, revalorisé selon l'indice ICC (indice coût de la construction), publié par l'INSEE plafonné à 2%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer l'avenant n°2, se rapportant au contrat de bail initial et à l'avenant N°1, signés respectivement le 10 octobre 2003 et le 24 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de bail initial, aux conditions mentionnées ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**CONVENTION AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES CONCERNANT LE
DÉPÔT D'ARCHIVES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention relative au dépôt des archives de la commune aux archives départementales de la Haute-Saône et également de l'état sommaire des archives déjà déposées (archives anciennes et archives modernes).

Il rappelle que cette convention permet de poursuivre la conservation et la mise en valeur des archives communales par les soins du Département de la Haute-Saône.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt des archives de la commune aux archives départementales de la Haute-Saône.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SA JPR CONTRUCTIONS datant du 28 février 2020, qui souhaite acquérir la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section AK n° 658, d'une superficie totale de 1933 m² au prix de 30.00 € le m² soit 57 990.00 €.

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne son accord pour la vente de ladite parcelle aux conditions définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel qui fait suite à la rencontre avec Madame Isabelle LAMBERTI. L'intéressée souhaite acquérir une bande de terrain communal, qui jouxte sa future maison d'habitation. Cette bande de terrain est issue de la parcelle cadastrée section AK n° 614, d'une superficie d'environ 5 m² au prix de 50.00 € le m².

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne son accord pour la vente de cette bande de terrain, aux conditions définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qui fait suite à la rencontre avec Madame Lysiane RUEZ. L'intéressée souhaite acquérir une bande de terrain communal, qui jouxte sa future maison d'habitation. Cette bande de terrain est issue de la parcelle cadastrée section AK n° 609, d'une superficie d'environ 50 m² au prix de 50.00 € le m².

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne son accord pour la vente de cette bande de terrain, aux conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ACQUISITION DE TERRAIN

Suite à la demande écrite de propriétaires fonciers, qui souhaitent faire don à la commune de petites parcelles dont ils n'ont plus l'utilité et surtout devant la difficulté à les entretenir, pour le dégagement du chemin piéton et forestier, Monsieur le Maire propose d'accepter ce don et d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

DÉTAIL DES PARCELLES CÉDÉES :

Nom des propriétaires indivis	SECTION	N° de PARCELLES	SUPERFICIE
Consorts JOYEUX	AC	200	230 m ²
Consorts JOYEUX	AB	65	31 m ²
Consorts JOYEUX	AB	71	85 m ²

Monsieur le Maire précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve l'acquisition de ces parcelles de terrain, aux conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SIFPF POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat sur l'entretien d'une partie des espaces verts de la commune par la section d'initiation et de première formation professionnelle (SIFPF) de « l'Institut Médico Éducatif Docteur Jean Louis BEAUDOIN ». Cette convention pourra être reconduite chaque année.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 600.00 €, prélevée à l'article 6574 du Budget Général, qui servira d'une part à rétribuer la SIFPF intervenant dans l'entretien des espaces verts, d'autre part à participer aux frais de fonctionnement de cette section (entretien du matériel, achat de consommable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2020 ou tout document s'y rapportant.
- De verser une subvention qui sera inscrite au budget primitif 2020, d'un montant de 600.00 € pour rétribuer la SIFPF et participer aux frais de fonctionnement de la section.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et (ou) financière.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 12 JUIN 2020 LEVEE A 19 HEURES 20 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 15 Juin 2020**